



Programme de relance du marché du travail – Soutien communautaire

En quoi consiste le soutien financier communautaire pour la relance du marché du travail?

Le soutien communautaire au marché du travail est un financement qui peut être utilisé pour embaucher des résidents afin de répondre aux besoins liés à la pandémie et de soutenir la relance du marché du travail.

À qui s'adresse ce financement?

L'ensemble des 33 collectivités recevront des fonds qui seront versés par l'intermédiaire d'ententes existantes, comme le Programme de soutien à l'emploi dans les petites collectivités.

Comment présenter une demande de financement?

Le MÉCF communiquera directement avec les représentants des 33 collectivités pour leur offrir ce financement en leur envoyant une lettre détaillant la façon d'accéder au financement et les conditions de son utilisation.

Quand ils auront reçu la lettre, les dirigeants des collectivités devront soumettre les descriptions de tâches ou de postes du personnel occupant des emplois financés grâce au Programme de relance du marché du travail. Ces fonds peuvent servir pour payer le personnel ayant travaillé pour la collectivité entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.